



RECTORAT

Sâaba, le 30 septembre 2021

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
3^e tour
(préinscriptions payées entre le 14 et le 29 septembre à 4h00)

Établissement/filière sollicité (e) : **Faculté des sciences et technologies (FAST)/
Sciences de la vie et de la terre – Production animale (SVT-PA)**

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 8 octobre 2021

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du troisième tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence de la FAST, filière **Sciences de la vie et de la terre – Production animale (SVT-PA)** :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	DIEBRE Assetou	F	Burkinabè
2	OUEDRAOGO Doriane Sylviana	F	Burkinabè
3	OUEDRAOGO Karim	M	Burkinabè
4	OUEDRAOGO Wend-Pasdé Lynda Doriane	F	Burkinabè
5	SAWADOGO Bienvenu Gustave Patoénewendé	M	Burkinabè
6	SAWADOGO Neimata	F	Burkinabè
7	SILGA Wenddila Laurentine Urielle	F	Burkinabè
8	ZEMBA Pogobzanga Vivarimy Bertille	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à huit (08) noms.

Les candidats ont jusqu'au **vendredi 8 octobre 2021** pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur **dossier physique** et en s'acquittant de la totalité des **frais d'inscription** et d'au moins la première tranche de la **scolarité**, soit :

- 280 000 FCFA pour les nationaux
- 330 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai, la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est ***individuelle et nominative et devra être présentée à la banque*** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 8 octobre 2021 à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.**

Le Recteur

Professeur Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national